

Note d'information N° 2023-03

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022

CENTRES MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUES

■ CMPP Flamants
Tél. 04 91 37 35 30
cmpp.flamants@serena.asso.fr

■ CMPP Plaine
Tél. 04 96 12 14 20
cmpp.plaine@serena.asso.fr

PÔLE AUTISME

■ IME
Tél. 04 91 17 10 84
itep-ime@serena.asso.fr

■ Accueil temporaire
Le Chalet des Fleurs
Tél. 04 91 85 66 55
lechaletdesfleurs@serena.asso.fr

■ SESSAD TSA
Tél. 04 91 99 09 50
sessad.tsa@serena.asso.fr

DISPOSITIF ITEP

Tél. 04 91 17 10 84
itep-ime@serena.asso.fr

Pôle Enfant

■ Internat
Tél. 04 91 17 10 84

■ Semi-internat
Tél. 04 91 53 44 17

■ SESSAD Plaine
Tél. 04 91 92 73 51

■ SESSAD République
Tél. 04 91 99 09 50

Pôle Adolescent

■ SESSAD Ado
Tél. 04 91 91 91 02

■ Internat
Tél. 04 91 17 10 84

EMI

Tél. 07 85 16 28 36
ou 06 02 17 31 49
emi@serena.asso.fr

HÔPITAL LE RELAIS

Tél. 04 91 17 10 61
lerelais@serena.asso.fr

SERVICE DE SOUTIEN, SOIN, INTERVENTION ET ACCUEIL TEMPORAIRE

Tél. 04 91 75 14 31
sssiat@serena.asso.fr

DISPOSITIF ENFANTS PARENTS FAMILLES

■ MECS Romarins
Tél. 04 91 63 16 20

■ MECS Taoumé
Tél. 04 91 02 80 24

mecs.romarins-taoume@serena.asso.fr

■ Service de Soutien
à la Parentalité

Tél. 04 91 37 82 08
ssp.palmeraie@serena.asso.fr

■ La Minoterie

Tél. 09 70 71 38 00
laminoterie@serena.asso.fr

Date : 01/03/2023 - A l'attention de l'ensemble du personnel

Comme chaque année, l'association SERENA a calculé son Index de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour rappel, l'index prend en compte les salariés présents 6 mois ou plus sur l'année de référence, et est composé de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Au titre de l'année 2022, l'association a obtenu un score de **81 points sur 100**, répartis comme suit :

	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1- écart de rémunération	3,5 %	36	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1,6 %	35	35
3- pourcentage de salariées augmentés au retour d'un congé maternité	0 %	0	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
INDEX (sur 100 points)	-	81	100

Lilia Mateos,
Directrice générale

